



## Agression au gaz lacrymogène de mineur à mineur

-----  
Par Quelquun

Bonjour,

Aujourd'hui ma sœur de 13 ans était au collège.

Le matin à la récréation, elle parlait avec ses amis, quand un élève de sa classe et ses amis viennent se mettre à côté d'eux, elle leur demande donc gentiment de partir, ils leurs répondent non donc eux s'en vont. L'élève en question lui dit "ouais c'est ça casse toi" pendant que ses amis à côté de lui se moquaient, elle leur répond de façons polie de se taire.

Ça s'arrête la...

Une simple histoire "banale" quand on est au collège.

Mais l'élève ne s'est pas arrêté la... Le soir en sortant des cours, elle rentrait avec une autre copine qui n'était pas la le matin. L'élève les suivaient mais elles ne l'avaient pas remarqué, il l'appelle en lui disant "eh toi la", ma sœur et sa copine se retournent il leur dit quelque chose (mais elle ne souvient plus car tout à été très vite) et lui a jeté ça en pleine tête (ma sœur était la cible mais sa copine en a quand même reçu un petit peu).

Elle a fini le chemin en hurlant et pleurant de douleur accompagnée de sa copine ca lui brûlait le dos, les mains, les yeux, le visage,... (Il faut savoir qu'elle est déjà diabétique...)

On a directement appelé le proviseur du collège et il va être viré...

Je voudrais donc savoir si c'est normal de faire ca ? Ce que cet élève risque ?

Si il faut qu'on porte plainte à la police ? On a pleins de "preuves" les photos de ses vêtements, son corps, ses marques...

Je vous remercie.

Cordialement,

Ps:l'élève est arrivé en mars au collège car il s'est fait viré de ces anciens collègues.

-----  
Par ESP

Bonjour

Oui, élève et parents doivent faire un signalement à la police;

1- Car de tels comportements sont inadmissibles

2- Pour laisser une trace en cas de renouvellement.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Bien sur qu'il faut porter plainte ! C'est une agression avec arme !